



2020 / 2021

Projet pédagogique
Local jeunes : 11/17 ans

Sommaire

Le territoire:	3
Historique du pôle enfance-jeunesse :	3
Informations administratives sur l'organisateur :	4
Le public préadolescent et adolescent :	5
Le rôle de l'animateur :	6
Journée type :	6
Ouverture pendant les vacances scolaires :	6
Les locaux :	6
Les objectifs pédagogiques :	7
L'organisation des activités :	8
Evaluation :	8

Le territoire:

La commune de Sainte Marie se situe à l'extrême sud de l'Ille et Vilaine. Elle borde la limite régionale entre la Bretagne et les Pays de Loire. Sainte-Marie se trouve au cœur d'un triangle Rennes - Nantes - Vannes, à équidistance de ces trois villes (60 km environ).

Elle présente donc une relative proximité avec ces 3 pôles d'attraction, chefs-lieux de trois départements différents : l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan. Sainte-Marie est limitrophe avec les communes de Redon, Bains-sur-Oust et Renac en Ille-et-Vilaine et avec les communes d'Avessac et Saint-Nicolas de Redon en Loire-Atlantique.

Son territoire communal est assez étendu (environ 7.6 Km du sud-ouest au nord-est, et 4 Km d'est en ouest). Sa superficie est de 2528 Ha pour une population d'environ 2300 habitants.

Le territoire de Sainte-Marie est caractérisé par la présence d'un large marais de grande qualité naturelle et paysagère, traversé par la Vilaine.

Sainte-Marie offre à ses habitants et aux promeneurs l'agrément d'une commune à la fois rurale et proche de la ville centre. Avec ses marais qui abritent une faune et une flore préservées, ses sentiers de randonnée et sa chapelle classée, la commune sait se rendre accueillante, grâce à un tissu associatif dense. En plein développement, elle propose une vaste zone pour l'implantation d'entreprises et s'attache à renforcer les structures d'accueil pour tous, jeunes et moins jeunes.

Historique du pôle enfance-jeunesse :

Le service Enfance-Jeunesse de la commune de Sainte Marie qui gère l'accueil de loisirs, la passerelle (11-13 ans) et local jeunes est communal. Voyant le nombre de jeunes s'accroître sur la commune et le peu de structures et d'encadrement à disposition, l'ALSH est créé en 1986. Il débute en tant que centre de loisirs associatif.

En 2002, la nouvelle équipe municipale, et sa commission Enfance-Jeunesse (constituée d'une adjointe à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires et des élus), l'ALSH devient communal.

Depuis 2004, Muriel JOURDAN-DANIEL est la directrice du service enfance jeunesse. Elle est titulaire d'un Brevet d'Etat aviron, du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Direction (BAFD) et du concours d'Animateur Territorial principal.

Depuis 2010, elle a, à ses côtés, Marine GEORGET, directrice adjointe et titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, option : Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP) et du diplôme de surveillant de baignade (SB).

En 2011, suite à une fidélisation des enfants de 10 ans à l'ALSH, une réflexion a été amorcée. C'est de cette manière que la passerelle des jeunes de 11-13 ans a vu le jour.

De 2009 à 2018, le local jeunes était dirigé par l'éducateur sportif communal, François SARAZIN, aussi titulaire du BAFD. Depuis l'été 2018, Paul Percelay a pris son relais.

Informations administratives de l'organisateur

Collectivité territoriale et territoire concerné : Commune de SAINTE-MARIE

Le maire : BOUSSEKEY Françoise,

Adresse : Mairie, 1 rue Mathurin Poirier 35600 SAINTE-MARIE

Téléphone : 02 99 72 00 69

Mail : accueil@sainte-marie35.fr

Adjointe à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires : ANDOUARD Colette

Téléphone : 02 99 72 00 69

Mail : accueil@sainte-marie35.fr

Directrice Générale des services : CATREUX Marion

Téléphone : 02-99-72-67-32

Mail : dgs@sainte-marie35.fr

Responsable du service enfance jeunesse : JOURDAN-DANIEL Muriel

Téléphone : 02 99 72 66 93

Portable : 06 42 73 84 95

Mail : enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr

Directrice adjointe du service enfance jeunesse : GEORGET Marine

Téléphone : 02 99 72 66 93

Portable : 06 42 73 84 95

Mail : enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr

Animateur jeunesse et éducateur sportif communal : PERCELAY Paul

Téléphone : 06 58 52 43 23

Mail : sport@sainte-marie35.fr

Le public préadolescent et adolescent

- La place du jeune

L'adolescence est une période complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi, vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent.

C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

L'espace jeunes 11-17 ans participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Aux côtés de l'école et de la famille, il est complémentaire dans son développement, et permet de construire des relations différentes avec la commune, l'école et d'autres structures. C'est un lieu d'activités, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chaque jeune peut participer s'il le désire à la mise en place d'une ou plusieurs activités. A chaque fin d'activité et à la fin de la journée, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux.

- LE PREADOLESCENT 11-12 ANS

Le préadolescent 11-12 ans se caractérise par un triple développement : physique, intellectuel et moral qui permet l'épanouissement de sa personnalité.

Pour l'animateur des 11-12 ans : il doit élaborer des activités et jeux spécifiques, plus techniques, plus sportifs. Il faut permettre au jeune d'avoir des responsabilités, de pouvoir émettre des jugements, des critiques. Le rendre plus autonome tout en ayant le respect des règles de vie du groupe. Privilégier les jeux collectifs et sportifs. Il faut avoir un sens du dialogue et une grande capacité d'adaptation. Il faut les surprendre pour les captiver.

- L'ADOLESCENT 13-17 ANS

C'est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période de transition qui se rallonge. Tout est bouleversements : aussi bien du côté psychique, physique, affectif et intellectuel. Le jeune adolescent est souvent en quête d'identité. En France, on détermine l'âge de l'adolescence à 11 ans. Aux Etats- Unis, elle commence à 13 ans.

Le rôle de l'animateur

- Participer à l'élaboration du programme d'activités,
- Etre capable de gérer ses capacités et ses limites,
- Etablir le dialogue et favoriser les échanges avec les jeunes et leurs familles.
- Valoriser les jeunes au travers des activités et les amener vers une prise d'initiative,
- Etre à même d'anticiper,
- Ne pas négliger la sécurité physique mais aussi affective du jeune,
- Etre un repère sur qui le jeunes puisse compter, en étant disponible, à l'écoute,
- Etre valeur d'exemple,
- Etre capable de prendre des initiatives,
- Mettre en place des activités adaptées en prenant en compte les rythmes et capacités du jeune,
- Etre capable de prendre en compte les remarques et de se remettre en question,
- Avoir l'esprit d'équipe, se soutenir et s'aider entre animateurs,
- Etre capable de s'auto-évaluer.

Journée type

10h - 12h : Accueil libre au local

14h - 17h : Accueil libre au local, activité au local ou activité extérieure

En fonction des activités programmées, les horaires habituels du local peuvent être modifiés (patinoire, surf, paint-ball, cinéma...). Ces horaires sont précisés sur le programme.

Ouverture pendant les vacances scolaires

- Toussaint : du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020 inclus
- Noël : du lundi 21 au jeudi 24 décembre et du lundi 28 au jeudi 31 décembre inclus
- Hiver : du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021 inclus
- Printemps : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021 inclus
- Eté : du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus et du lundi 16 au mardi 31 août 2021 inclus

Les locaux

Salle principale :

Les jeunes de 11 à 17 ans sont accueillis à l'espace jeunes, dans le bourg de la commune, rue de la Minoterie.

Ce local dispose :

- d'un baby-foot,
- d'une table de ping-pong,
- d'une télé et d'une console de jeu,
- de fauteuils,
- d'un jeu de fléchettes,
- de jeux de société.

Le local dispose d'un espace extérieur clôturé pour d'éventuels jeux de ballons ou activités en plein air.

De plus, le parc, situé à proximité, est équipé d'un but multisports (but de foot et panier de basket).

Equipements annexes :

La commune est équipée de structures qui permettent aux jeunes de pouvoir pratiquer des activités sportives variées :

- La salle des sports,
- la salle de tennis de table,
- le terrain de foot,
- le terrain multisports.

Les objectifs pédagogiques :

Objectif 1 : Favoriser le respect, la tolérance et la citoyenneté :

- Mettre en place des règles de vie et un règlement intérieur et veiller à son application,
- Investir le jeune sur le respect des locaux (matériel, ménage...),
- Permettre à chacun de s'exprimer, de soumettre ses idées, afin que chacun trouve sa place,
- Créer une cohésion de groupe avec la mise en place de jeux de coopération et de sports collectifs,
- Intégrer et impliquer le jeune quelque soit son origine socio-culturelle.

Objectif 2 : Favoriser la découverte de l'environnement :

- Découvrir la commune dans laquelle il vit en mettant en place des activités extérieures comme les sorties vélo, la course d'orientation, le radeau sur la vilaine ou encore la pêche.
- Avoir une démarche éco-citoyenne avec la mise en place du tri sélectif au local jeunes mais aussi en mini séjour l'été.
- Emmener le jeune vers la découverte d'un nouvel environnement en proposant des séjours l'été.

Objectif 3 : Elargir les connaissances du jeune, ses pratiques et l'amener à découvrir de nouvelles activités :

- Proposer des activités originales,
- Découvrir de nouveaux sports,
- Découvrir de nouvelles traditions,
- Programmer des sorties culturelles comme des expositions, du théâtre ou encore de la musique.

Objectif 4 : Permettre au jeune adolescent d'être accueilli dans un cadre sécurisant :

- Instaurer un climat de confiance et d'écoute en favorisant l'écoute et le dialogue,
- Construire un lieu dit « repère » pour le jeune en l'impliquant dans l'aménagement et la décoration du local,
- Prendre en compte les difficultés de chacun.

Objectif 5 : Faciliter l'intégration de nouveaux jeunes :

- Organiser des jeux de connaissances,
- Prendre des jeux collectifs et de coopération pour tisser des liens entre les jeunes,
- Etre garant du respect et du langage entre eux,
- Faciliter la liberté d'expression.

L'organisation des activités

Les activités sont proposées en fonction des demandes des jeunes et des moyens mis à disposition. Elles peuvent être également, directement proposées par l'équipe pédagogique.

Les activités sont encadrées par l'animateur jeunesse, Paul Percelay, également éducateur sportif communal, titulaire d'une licence STAPS.

En fonction du nombre de jeunes inscrits et en fonction de l'activité, d'autres animateurs, titulaires du BAFA, peuvent être amenés à venir en renfort de l'animateur jeunesse, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le programme d'activités est diffusé 15 jours avant les petites vacances scolaires et 1 mois avant les vacances d'été.

Le programme est envoyé par voie postale, mis en ligne sur le site internet communal ainsi que sur la page Facebook du local jeunes.

Pour les activités où la capacité d'accueil est limitée, les familles doivent passer au bureau du service enfance pour valider l'inscription, sur les créneaux dédiés à cet effet.

Pour les activités dites « gratuites », aucune inscription n'est nécessaire au préalable.

Une adhésion de 1 € à l'année est demandée aux familles, pour pouvoir accéder aux animations.

Un dossier d'inscription pour l'année est rempli par les familles. Il est composé :

- d'une fiche de renseignements
- d'une fiche sanitaire de liaison
- du règlement intérieur
- de l'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- d'une ordonnance pour un éventuel traitement (asthme...),

Ce dossier est signé par les familles, et retourné au service enfance jeunesse au plus tard le premier jour d'accueil du jeune.

Evaluation :

Le projet pédagogique est disponible sur le site internet communal, et consultable sur demande des familles.

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet.

Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle mesure.

Un bilan est établi après chaque vacances scolaires, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, pour voir si on a répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique.

Au niveau de l'équipe : en mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques. Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.

Au niveau des jeunes : en incluant un temps d'échange en fin de séance et en fin de séjour organisé l'été, pour connaître leurs ressentis.